

SOCIAL

Il est temps de déclarer les revenus

DÉCLARATION

Afin de simplifier les démarches administratives, il n'y a qu'une seule déclaration à faire à l'administration fiscale et à la MSA. Cette déclaration fiscale et sociale unique remplace la déclaration des revenus professionnels (DRP).

Les personnes qui exercent une activité agricole sont rattachées à la MSA. Elles peuvent bénéficier de prestations sociales et être redevables de cotisations. L'appel des cotisations sociales repose sur un système déclaratif. Chacun est invité, chaque année, à transmettre ses revenus professionnels. Cette obligation concerne les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, les membres de société affiliés comme non-salariés agricoles, les cotisants de solidarité et les pluriactifs rattachés à la MSA. Cette déclaration sert de base à la MSA pour le calcul des cotisations sociales et contributions obligatoires (maladie-maternité, invalidité, vieillesse, allocations familiales, formation professionnelle, CSG et CRDS), ainsi que pour le calcul de la cotisation de solidarité.

Quoi déclarer ?

Cette déclaration concerne les revenus professionnels. Tous les revenus provenant

de l'activité agricole et, le cas échéant, de son prolongement (tourisme, commercialisation ou transformation) entrent ainsi dans la base de calcul des cotisations.

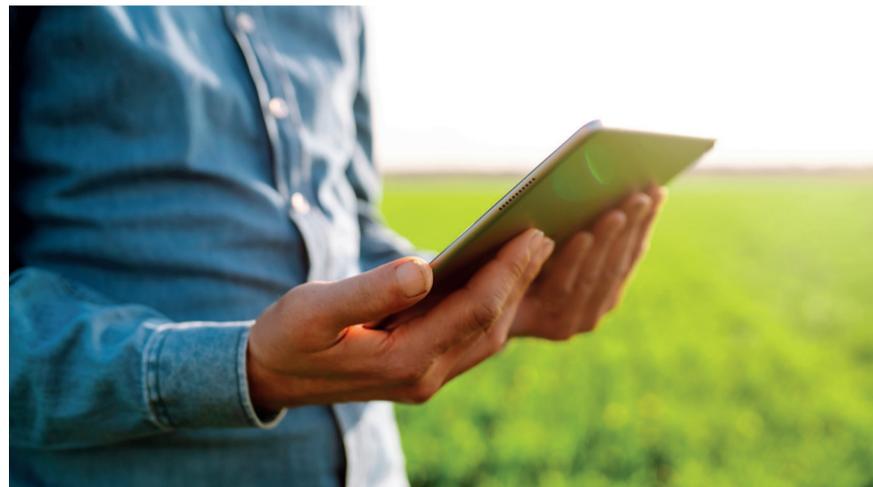
Dans le cas d'un exercice en société, il faut également déclarer certains dividendes ou bénéfices perçus par le cotisant et/ou certains membres de sa famille associés non participant.

En cas de pluriactivité, il faut aussi déclarer les revenus non agricoles fiscalement imposables sur la déclaration de revenus professionnels.

Comment déclarer ?

Pour simplifier les démarches administratives, il n'y a qu'une seule déclaration de revenus à réaliser pour faire connaître ses revenus à la fois à l'administration fiscale et à la MSA.

Rendez-vous sur le site Internet impots.gouv.fr pour remplir la déclaration fiscale habituelle. Celle-



© Getty Images

ci comprend désormais une nouvelle rubrique « social » à renseigner. Cette rubrique remplace la déclaration de revenus professionnels agricoles (DRP) de la MSA. Si la rubrique ne n'affiche pas, il est possible de la sélectionner manuellement. Il suffit de se connecter à son espace particulier sur impots.gouv.fr, à l'aide du numéro fiscal et de du mot de passe. Une fois connecté, il faut sélectionner « Déclarer ». En plus de la déclaration de revenus habituelle, un volet « social » sera automatiquement proposé. Il faudra alors le compléter et le valider. Les informations renseignées dans ce volet seront transmises à la MSA, pour le calcul des cotisations et contributions sociales. La MSA reste compétente pour l'appel de cotisations et pour le paiement.

Déposer sa déclaration dans les temps

En Gironde faire sa déclaration fiscale et sociale de revenus est possible jusqu'au 28 mai 2025. Si la transmission de la déclaration fiscale et sociale unique est réalisée après la date limite de retour fixée, le contribuable peut être redevable d'une pénalité de 5 % du montant des cotisations et contributions sociales calculées sur la base des revenus transmis. Attention : en l'absence de déclaration, l'administration fiscale et la MSA vont élaborer des factures d'office avec des montants forfaitaires élevés. Il est donc important de faire ces déclarations.

Pour tout renseignement, il est possible d'appeler le 08 09 401401, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 heures.

FOREXPO : à la rencontre des équipes SST des MSA

SALON

La MSA sera présente à Mimizan du 18 au 19 juin.

La 27^{ème} édition de FOREXPO, salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière se tient les 18, 19 et 20 juin, à Mimizan, au cœur du massif des Landes de Gascogne. Nouveauté cette année : l'intégration de la filière de première transformation du bois, qui vient enrichir cet événement professionnel incontournable. Sur les 70 hectares de forêt qui entourent l'aérodrome de Mimizan, 400 exposants européens, plus de 500 marques internationales de la sylviculture et de l'exploitation forestière présenteront leurs dernières innovations.

Les caisses MSA de Nouvelle Aquitaine accueilleront les visiteurs sur leur stand tout au long des trois jours.

Les MSA de Nouvelle Aquitaine

seront présentes pendant toute la durée du salon pour accompagner les professionnels de la filière forêt-bois dans l'amélioration de leurs conditions de travail autour de quatre thématiques développées sur leur stand :

- Le risque « machine » avec la présence d'un camion grumier équipé de différentes améliorations ;
- Les maladies transmises au travailleur par les animaux comme la Borréliose de Lyme et le tétanos ;
- Les troubles musculosquelettiques dans la sylviculture manuelle ;
- La quizz box, concours inter lycées et grand public organisé autour de questions de Santé Sécurité au Travail.



© Forexpo

Le « Trophée Sécurité »

Depuis plus de 20 ans maintenant, les organisateurs du salon FOREXPO confient à la MSA la mise en place du Trophée Sécurité. L'objectif de ce palmarès est de récompenser, parmi les exposants candidats du salon, ceux qui se distinguent par l'aspect innovant des matériels, produits et concepts en matière de sécurité et de conditions de travail. Ce palmarès sera dévoilé le mercredi 18 juin, à 16 h 30, sur le stand des MSA. Les services

Prévention des Risques Professionnels des MSA de Nouvelle Aquitaine décerneront le Trophée Sécurité ainsi que les Citations et Encouragements. À chaque édition, ces prix trouvent un écho favorable à la fois auprès des exposants et du public. Désormais devenu un label en termes de Santé Sécurité au Travail pour les acheteurs, ce concours est un outil de promotion pour les exposants et la reconnaissance d'un savoir-faire en matière de sécurité et de conditions de travail au service de leurs produits.